

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE
Responsable du séjour : Christian LAFUMAS

SEJOUR ITINERANT dans
les réserves naturelles, le tour et ascension du CANIGOU
Du jeudi 30 août au jeudi 6 septembre 2018
COUT DU SEJOUR : 400 € / personne

DEPLACEMENT : covoiturage 800km environ A/R

NOMBRE DE PARTICIPANTS : minimum 8 - maximum 12

HEBERGEMENT : en gîtes, couchage dortoir

PROGRAMME : circuit en boucle dans les réserves naturelles et tour du CANIGOU

- Départ de Crest le jeudi 30 septembre à 06h30.
- Jeudi 30 /08: (14h): Villefranche de conflens - Vernet 7km - Dénivelé + 450 m
- Vendredi 31 /08: Vernet les Bains - ESCARO : 19km - Dénivelé + 1000 m
- Samedi 1 / 09 :ESCARO - MANTET: 15km - Dénivelé + 1150 m
- Dimanche 2 / 09: MANTET - MANTET 20km - Dénivelé + 1200 m
- lundi 3 / 09 : MANTET - Refuge MARIALLES : 21km - Dénivelé + 1200 m
- Mardi 4 / 09: Refuge MARIALLES - CORTALETS 13km - Dénivelé + 1300 m
- (ascension Canigou !...)
- Mercredi 5 / 09: Refuge CORTALETS - Vernet I 17km - Dénivelé +500 /-2000 m
- Jeudi 6 / 09 : Vernet les bains - Villefranche de Conf. 10km - Dénivelé + 450 m
- Retour sur Crest le jeudi 6 septembre en fin d'après midi (19 h00 environ)

ALTITUDE MAXIMUM : 2784 m

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre en itinérant. **Niveau Difficile**

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision du responsable en fonction des conditions climatiques.

Prévoir l'équipement habituel du randonneur : vêtements chauds, lunettes de soleil, crème solaire, chapeaux, vêtements de pluie.

ACCOMPAGNATEUR DES RANDONNEES : Christian LAFUMAS - tel 06 26 33 18 57

INFORMATION AUX PARTICIPANTS :

Ce séjour est proposé à tout membre de l'association avec licence en cours de validité.

Il appartient aux randonneurs (euses) qui souhaitent s'inscrire à ce séjour de vérifier qu'ils (elles) sont suffisamment entraîné(e)s et bien équipé(e)s en fonction des difficultés prévues au programme ci-dessus.

Cloture des inscriptions : le 20 avril 2018

Le prix comprend :

- La demi-pension, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour*.
- Les boissons à l'arrivée de l'étape et aux repas.
- Le café ou l'infusion le soir.
- Le pot dit «de convivialité» à la fin du séjour.
- L'accompagnement des randonnées.

TOUR ET DETOURS

- L'assurance «assistance voyageur» (incluse avec notre licence).
- Les taxes de séjour et d'immatriculation tourisme.
- *le dîner du jeudi 30 et mercredi 5 ainsi que les petits déjeuner du 31 & 6 seront pris en ville ou en commun.

Ne sont pas compris :

- Les draps ne sont pas fournis dans tous les gîtes ; **prévoir un «sac à viande»**.
- Les repas de midi tirés du sac (achats possibles sur place).
- **Le covoiturage : 60 € maximum /personne.**
- Les assurances facultatives (annulation, interruption bagages).
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris».

INSCRIPTIONS :

Dès réception de cette notice d'information préalable :

- **Contactez C.Lafumas : lafumas.christian@gmail.com ou par téléphone 06 26 33 18 57**
 - après appel, je vous adresserai (par la poste pour les non internautes) UN BULLETIN D'INSCRIPTION ainsi qu'un BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OPTIONNELLES.
 - Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS. Dans tous les cas, nous retourner le **bulletin signé (Annexe 11)** de souscription aux assurances même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 150 € + assurances) à l'ordre de Tour et Détours, adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST
- UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES**

PAIEMENTS : à l'ordre de TOUR ET DETOURS en précisant le séjour concerné au dos du chèque.

- **Acompte à l'inscription de 150 € + assurances optionnelles** souscrites simultanément à l'inscription (Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription)
- **Chèque du solde : 250 € à adresser avant le 15 juin 2018**

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Annulation avant le 30 juin 2018 : retenue de l'acompte (150 €)
- Annulation entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 août Juin 2018 : retenue de la totalité (400€) sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous avez souscrit l'Assurance annulation et remplissez les conditions requises de remboursement.
- En aucun cas, les assurances optionnelles ne sont remboursées.

Fait à Crest, le 4 avril 2018

Le Responsable du séjour : Christian Lafumas

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site :

www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr : Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme - Annexes 10 & 11 : contrats optionnels d'assurances - Notice info-préalable